

Obligation vaccinale

DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL

Webinar

La loi relative à la gestion de la crise sanitaire est entrée en vigueur.

Quelles sont les modalités de mise en œuvre de l'obligation vaccinale dans le secteur sanitaire et médico-social ? Qui est concerné ? Quelles sont les échéances ? Quelle suite donner à un refus de vaccination ?

Décryptage du contenu de la loi et premiers retours de son application avec le département sanitaire, social et médico-social de BARTHELEMY AVOCATS



Mardi 31 août

de 8h30 à 9h15



Barthélémy Avocats

Visioconférence



TARIF

GRATUIT

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ



Pour plus d'informations :

de 9h00 à 17h00

bglass@barthelemy-avocats.com

04.73.19.28.73

[Inscrivez-vous ici](#)

Programme

1. Champ d'application de l'obligation vaccinale
2. Calendrier de l'obligation vaccinale
3. Contenu de l'obligation vaccinale
4. Sanction de l'obligation vaccinale

Public concerné

Responsables en charge de la gestion des établissements du secteur sanitaire et médico-social

Une formation animée par :



Vincent Prunevaille

Avocat associé
Barthélémy Avocat



Jérôme Artzy

Avocat associé
Barthélémy Avocat

FICHE D'INSCRIPTION

Webinar

Titre du Webinar : L'obligation vaccinale dans le secteur sanitaire et médico-social

Entreprise (Raison Sociale) :

Représenté par M / Mme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Email : Nombre de salariés :

Inscription au bénéfice

NOM, Prénom : Fonction :

NOM, Prénom : Fonction :

NOM, Prénom : Fonction :

NOM, Prénom : Fonction :

Fait à : Le :

Signature et cachet de l'entreprise

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service communication Barthélémy Avocats : communication@barthelemy-avocats.com.